



TARIFS 2022-2023

FRAIS D'INSCRIPTION

Pour toute inscription d'une nouvelle famille, nous demandons 100 euros de frais d'inscription.
(règlement par chèque)

FRAIS DE SCOLARITÉ

Afin de soutenir les familles, le Collège de la Trinité propose des frais de scolarité modulés en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du quotient familial délivré par la CAF, au mois d'avril précédant l'inscription ou la ré-inscription.

FRAIS DE SCOLARITÉ MENSUELS SUR 11 MOIS *

	Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Tranche 1	QF ≤ 765 €	225 €	205 €	165 €	105 €
Tranche 2	765€ < QF < 1120 €	285 €	260 €	205 €	125 €
Tranche 3	QF ≥ 1120€	315 €	285 €	225 €	140 €

*Les frais de fonctionnement de refectoire sont inclus dans le calcul des frais de scolarité mensuels.

Les familles peuvent bénéficier de réductions pour plusieurs enfants inscrits au primaire (Tarcisus) et au collège (Trinité). Les réductions s'appliquent alors en comptant le collégien comme 1er enfant.

FRAIS DE FOURNITURES

Les frais de fournitures sont de 100 € par enfant pour l'année. (règlement par prélèvement).
(Achat des cahiers d'activités, de matériel pour le sport et l'art plastique ainsi que l'entretien des livres confiés aux élèves.)

CANTINE : Les enfants apportent leur panier repas.

D'autres frais sont à prévoir : L'uniforme à commander, Le projet Aventure ...

En appliquant la politique familiale qui nous est chère, nous ne couvrons pas tous les frais réels de fonctionnement de l'établissement. Le coût réel d'un collégien est supérieur à 350 € par mois.

Le collège ne reçoit aucune subvention ! Il ne peut vivre qu'avec le soutien des dons ! Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous et nous aider à récolter des dons !